



Écho de la colline

Journal numérique du Forum étudiant

Le Nouveau parti libéral s'attaque au plastique.

Publié à 15 h 00, 2026-01-13



Source : Angel Desmarais
Écho de la colline

Angel Desmarais et Azilys Provost

Journalistes, Écho de la colline et étudiants du cégep Édouard Montpetit

Trois projets de loi ont été déposés ce mardi 13 janvier, à l'Assemblée nationale, lors de la 32^e édition du forum étudiant à Québec. L'un d'entre eux vise à établir de nouvelles solutions face à des problématiques de changements climatiques. La surutilisation de bouteilles non réutilisables affecte grandement l'utilisation et la gestion de l'eau.

Le projet de loi a un but concret : il vise à augmenter la redevance payée par les entreprises qui embouteillent l'eau. Celui-ci vise aussi à élargir le rôle du fond bleu pour la construction de projets verts dans le but d'inciter les municipalités à participer à ces derniers, ainsi que d'encourager la diminution de la consommation de l'eau embouteillée par les citoyennes et citoyens. Tous les partis ont intérêt à trouver une solution durable aux problèmes environnementaux, notamment en lien avec la gestion de l'eau si l'on veut un Québec prospère et pionnier en matière d'écologie.

Actuellement, les entreprises d'eau ne paient qu'une infime redevance sur leurs prélèvements d'eau, soit 500 \$ par millions de litres d'eau, avec comme résultat une surexploitation de cette ressource. Le projet de loi a pour objectif un plus grand contrôle sur notre eau potable.

Plus de 2 milliards de bouteilles d'eau à usages uniques sont vendues, seulement au Québec. L'accès à l'eau potable est pourtant très accessible. De plus, l'eau embouteillée coûte environ 1500 fois plus cher que l'eau du robinet, ce qui affecte l'économie, mais aussi l'environnement, puisque la plupart de ces bouteilles de plastique ne sont même pas recyclées par les utilisateurs. Selon certaines études, il a été prouvé que l'eau embouteillée est contaminée par le processus d'embouteillage avec du nanoplastique.

L'adoption du Fond bleu, en 2023, a eu comme effet d'encadrer l'utilisation de l'eau lors de fins commerciales et pour lutter contre le changement climatique. Certaines de ces mesures ont comme but de mener à une utilisation durable, équitable et efficace de l'eau. Ainsi, il veut mettre de l'avant une meilleure conservation des systèmes aquatiques et à une meilleure gouvernance de l'eau. Présentement, la loi sur l'eau permet de générer des redevances sur l'eau. Or, ces derniers ne sont pas suffisants pour les demandes faites au Fond bleu.

Le projet de loi déposé par le Nouveau parti libéral (NPL) souhaite donc redéfinir le rôle du Fond bleu afin de soutenir les initiatives écologiques et de s'adapter aux modifications du climat québécois qui affectent négativement les ressources d'eau de la province. Dans les mesures proposées par le NPL, on constate une tendance à la collaboration entre le parti au pouvoir et l'opposition officielle. Certains enjeux émis par le NPL semblent faire écho au discours émis par le premier ministre du Québec, Félix Lapointe.